

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2022**

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **20** – Quorum : **11**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : /

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : **10**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL ; Benjamin DELOCHE à Claude COLLOMB-PATTON ; Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON ; Isabelle LOUBET-GUELPA à Stéphane CHAUSSON ; Pascale MEROTTO à Didier THEVENET ; Franck PACCARD à Sébastien BRIAND ; André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE ; Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON ; Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET ; Nelly VEYRAT-DUREBEX à Pierre BIBOLLET

Excusé : **1**

Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Chantal PASSET

**N° 2022/065 - CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES (CTENS) – APPROBATION
DE PRINCIPE DES ORIENTATIONS**

Rapporteurs : Monsieur le Président et Bruno DUMEIGNIL

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 mai 2018 concernant l'élaboration d'un CTENS à l'échelle de la CCVT ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2/10/2019 concernant la concertation à mettre en œuvre pour l'élaboration en interne du CTENS ;

Vu l'avis des Commissions Agriculture et Pastoralisme, Environnement, Forêt, réunie le 04/11/2019 concernant la constitution des instances de gouvernance et la proposition méthodologique d'élaboration du CTENS ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12/11/2019 concernant la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'élaboration du CTENS de la CCVT ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10/12/2019 et du Conseil Communautaire du 17/12/2019 concernant la Convention de Conseil à membre pour l'élaboration de la stratégie pastorale par la SEA ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3/05/2022 concernant les étapes de validation du CTENS ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement élargie au Bureau Communautaire en date du 13/06/2022 concernant le contenu technique du CTENS ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28/06/2022 ;

Considérant que le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 (2^e volet de la politique départementale) met à disposition des intercommunalités un outil contractuel qui doit donner une visibilité au Département sur les projets en lien avec les espaces naturels à 5 ans ;

La CCVT a initié la démarche d'élaboration de son CTENS de manière volontaire en fin d'année 2019. Elle a fait le choix d'élaborer techniquement le document en interne au sein des services dans l'objectif d'une meilleure appropriation du projet de Territoire et pour faciliter sa mise en œuvre.

Contexte et orientations

Le Territoire de la CCVT est caractérisé par sa grande valeur environnementale et paysagère dont résulte son attractivité. Parallèlement, le pastoralisme et l'activité touristique constituent des activités économiques majeures pour le Territoire. L'objectif du CTENS est de concilier la fréquentation (les usages et pratiques) et la préservation des espaces naturels pour proposer un partage harmonieux de l'espace et garantir la pérennité de l'attractivité territoriale.

Les enjeux sont pluriels :

- Conciliation des usages (activité de pleine nature, activité sylvicole et pastorale) avec l'ouverture et la préservation des espaces naturels ;
- Appréhension des évolutions climatiques et des effets sur le paysage ;
- Découvrir les espaces naturels pour participer à leur préservation.

Rappel des principales étapes de validation en phase d'élaboration du CTENS

- COPIL n°1 - 10 décembre 2019. Engagement de la CCVT dans l'élaboration d'un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (délibération N°2019/158) ;
- Rencontre de toutes les communes de fin janvier à mi-mars 2021 ;
- COPIL n°2 – 26 avril 2021. Validation du diagnostic et des enjeux.
-

Les 3 enjeux de territoire, approuvés à l'occasion du 2nd comité de pilotage du CTENS

- La fonctionnalité des espaces naturels d'intérêts écologiques et des réservoirs de biodiversité.
*Porter et soutenir la gestion des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
Valoriser les fonctions agricoles et forestières auprès de tous les publics et soutenir des pratiques respectueuses de la diversité écologique et des paysages.*
- La maîtrise de la pression anthropique sur les milieux naturels sensibles.
Concilier les usages (économiques/de loisirs, ressources) et les fonctions de l'espace (de production, de cadre de vie, de support de la biodiversité).
- Le rôle pédagogique des espaces naturels de proximité.
Améliorer la visibilité et la lisibilité de la valeur (écologique et paysagère) des réservoirs de biodiversité et des espaces de nature ordinaire de proximité ; et informer sur les pratiques respectueuses de ces milieux.

11 fiches actions

Les fiches actions sont le résultat de 2 années de travail pour valider un diagnostic partagé, rencontrer les communes et les partenaires, concerter les actions à inscrire. Elles sont structurées selon 11 thématiques déclinées en 29 fiches ou sous-fiches d'après l'arborescence suivante :

- 1/ Animation du CTENS
- 2/ Stratégie pastorale
- 3/ Sensibilisation
- 4/ Conciliation des usages et fréquentation des espaces naturels

- 5/ Trames écologiques
- 6/ Stratégie foncière
- 7/ Changements climatiques en espaces naturels
- 8/ Cols remarquables
- 9/ Espèces
- 10/ Milieux
- 11/ Sites ENS

Plan de financement prévisionnel global

Le CTENS proposé, pour le Territoire de la CCVT représente à ce jour environ 13,8 k€ injectés en faveur des espaces naturels sur le Territoire dont (dont ~200 k€ d'animation sur 5 ans) :

- 6,5 M€ projets d'aménagements structurants (Alpage école, Forêt multi pédagogique, Ferme du Villaret, Lac des Confins, chemin du Borne) ;
- 3,2 M€ en faveur de la conciliation des usages en espaces naturels (aménagement d'accueil, stratégie foncière) ;
- 2,2 M€ pour le pastoralisme (adaptation aux changements climatiques et améliorations pastorales) ;
- 870 k€ pour mettre en place des actions de sensibilisation.
- 820 k€ pour la préservation de la richesse écologique du Territoire (trames, espèces, milieux, sites ENS, prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques) ;

La part de fonctionnement représente 17 % contre 83 % d'investissement étant précisé que la CCVT et les partenaires du CTENS se réservent le droit de modifier l'ambition du plan d'actions en fonction des taux de subvention appliqués, considérant que l'ensemble des maîtres d'ouvrage délibérera sur le portage des actions.

Actions sous maîtrise d'ouvrage CCVT

Fiche action de référence		Chiffrage € TTC	Maître d'ouvrage CCVT
1	Animation du CTENS	187 330€	187 330 €
2	Stratégie pastorale	2 229 763€	-
3	Sensibilisation	6 495 575€	752 610 €
4	Conciliation des usages	1 040 400€	257 323 €
5	Trames écologiques	168 475€	68 475 €
6	Stratégie foncière	668 500€	160 833 €
7	Changement climatique et espaces naturels	77 200€	77 200 €
8	Aménagement des cols remarquables	1 478 500€	39 000 €
9	Espèces	348 325€	348 325 €
10	Milieux	67 420€	67 420 €
11	Sites ENS	1 063 400€	82 400 €
TOTAL		13 824 888 €	2 030 916 €
%		100	15
Eq ETP/an animateur CT		2	

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les orientations du CTENS et le principe du plan de financement tel que présenté ;
- **CONFIRME** le besoin d'un animateur territorialisé pour la mise en œuvre des actions du CTENS ;
- **APPROUVE** la transmission au Département des pièces techniques (fiches actions) du CTENS pour connaître les taux de subvention applicables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président

Gérard FOURNIER-BIDOZ



La secrétaire de séance

Chantal PASSET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chantal Passet", written over a faint circular stamp.

Certifié exécutoire le 13/07/2022

Transmis en préfecture le 13/07/2022

Publié le 13/07/2022

Le Président

Gérard FOURNIER-BIDOZ

